

LE 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le mardi 1<sup>er</sup> novembre 2016 sur les 19 h 30 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle séance sont présents Madame la conseillère Mélanie Dupré et Messieurs les conseillers :

Pierre Adam  
Pierre Bissonnette  
Alain Poisson

Jean Robert  
Daniel Tétrault

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Marilyn Nadeau.

Le directeur général, Monsieur Denis Meunier, est également présent.

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement;
2. Administration générale;
  - 01 Adoption de l'ordre du jour.
  - 02 Adoption des procès-verbaux :
    - Assemblée publique de consultation du 4 octobre 2016;
    - Séance ordinaire du 4 octobre 2016.
  - 03 Adoption de la liste des comptes à payer numéro 2016-11.
  - 04 Résolution concernant des demandes d'aide financière :
    - La Clé sur la porte;
    - La Table de la petite enfance de la Vallée des Patriotes.

- 05 Dépôt de la lettre de démission de Monsieur Daniel Tétrault.
  - 06 Résolution relative à la lettre d'entente numéro 3 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3241.
  - 07 Résolution concernant le calendrier des séances du conseil pour 2017.
  - 08 Résolution établissant le taux d'intérêt sur tout compte passé dû pour l'année 2017.
  - 09 Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement déterminant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice 2017.
  - 10 Résolution concernant le dépôt du rapport sur la situation financière et sa publication.
  - 11 Résolution d'appui au projet du Centre de femmes l'Essentielle « Genre et territoire 3 : innovation et transformation ».
  - 12 Résolution autorisant une personne à signer les chèques et autres en l'absence de la mairesse.
  - 13 Résolution relative au dîner du personnel pour le temps des fêtes.
  - 14 Résolution concernant la radiation de taxes municipales.
3. Sécurité publique;
- 01 Résolution concernant l'achat d'un habit de combat pour les besoins du préventionniste.
4. Transport;
- 01 Résolution concernant l'adoption de la grille tarifaire 2017 de la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu.
  - 02 Avis de motion afin de modifier le règlement sur la circulation et le stationnement.
5. Hygiène du milieu;
- 01 Résolutions concernant des demandes d'admissibilité de financement au programme de mise aux normes des installations septiques :
    - a) 2480, chemin Rouville;
    - b) 3150, rang de la Rivière Nord;
    - c) 4105, rang de la Rivière Sud;
    - d) 5475, rang des Soixante;
    - e) 5125, rang des Trente;
    - f) 5585, rang des Soixante.
  - 02 Résolution confiant un mandat de services professionnels pour la mise à jour du rapport d'étude sur la mise à niveau des ouvrages d'épuration des eaux usées.
  - 03 Résolution concernant des campagnes d'information sur les matières résiduelles et autres.
  - 04 Résolution relative à la vidange d'une fosse à l'usine de traitement des eaux usées.
  - 05 Résolution concernant l'inspection du béton d'une fosse à l'usine de traitement des eaux usées.
6. Santé et bien-être;
7. Aménagement, urbanisme et développement;
- 01 Résolution concernant la reconduction du mandat de trois membres du Comité consultatif d'urbanisme qui arrive à échéance.
  - 02 Résolution concernant l'adoption du règlement de zonage numéro 881-16.

8. Loisirs et culture;
  9. Mot de la Mairesse et affaires diverses;
  10. Période de questions;
  11. Clôture de la séance.
- 

#### Ouverture de la séance

Madame la Mairesse déclare la séance ouverte.

235-16

#### Ordre du jour - adoption

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que déposé par le directeur général en y ajoutant le point suivant :

9,01 Résolution concernant la nomination d'un candidat au poste d'inspecteur en bâtiment.

236-16

#### Adoption des procès-verbaux

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire tenues le 4 octobre 2016, et, qu'il y a lieu de les adopter sans modification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire tenues le 4 octobre 2016 soient adoptés tels qu'ils sont rédigés.

237-16

#### Adoption des comptes à payer

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer pour le mois d'octobre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de l'accepter, et, d'autoriser le paiement desdits comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste des comptes à payer portant le numéro 2016-11, au montant de 633 604,84 \$, soit acceptée telle qu'elle est rédigée, et, autorisation est donnée au directeur général de payer lesdits comptes.

238-16

#### Subvention - organismes

Il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers de verser une aide financière à chacun des organismes suivants :

- |  |       |
|--|-------|
| - La Clé sur la porte  | 50 \$ |
| - La Table de concertation de la petite enfance de la Vallée des Patriotes | 50 \$ |

Il est également résolu d'autoriser le directeur général à verser la subvention à chacun de ces organismes.

Poste de conseiller - district numéro 2 - démission

Le directeur général donne lecture de la lettre de démission de Monsieur Daniel Tétrault de son poste de conseiller dans le district numéro 2. La démission sera effective à compter du 15 novembre 2016.

239-16 Lettre d'entente numéro 3 - Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3241 - signature

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la lettre d'entente numéro 3 à intervenir entre la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3241, et, qu'il s'en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Bissonnette appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la lettre d'entente numéro 3 à intervenir entre la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3241, et, d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ledit document pour et au nom de la municipalité.

240-16 Calendrier des séances du conseil 2017

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec, modifié par le projet de loi 82 (2008, c.18, art. 35), prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2017 qui débiteront à 19 h 30 :

17 janvier	7 février
22 mars	11 avril
2 mai	6 juin
4 juillet	1 <sup>er</sup> août
12 septembre	3 octobre
14 novembre	5 décembre

- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général conformément à la loi qui régit la municipalité.

241-16 Taux d'intérêt - compte passé dû

ATTENDU QU'en vertu de l'article 981 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal peut décréter, par résolution, un taux d'intérêt applicable à toute créance impayée;

ATTENDU QU'en vertu de la résolution numéro 239-15, le taux d'intérêt, sur tout compte passé dû, avait été établi à 15 % pour l'année 2016;

ATTENDU QUE le Conseil est d'opinion qu'il y a lieu de maintenir ce taux à son niveau actuel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson appuyé par Monsieur Jean Robert

et résolu à l'unanimité des conseillers de maintenir le taux d'intérêt, applicable à toute créance impayée, à 15 % pour l'an 2017.

242-16 Avis de motion - taxes et compensations 2017

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Pierre Bissonnette qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente déterminant les taux de taxes foncières selon les différentes catégories d'immeubles, les taux de taxes de répartitions locales ainsi que les tarifs pour le service de distribution d'eau, le service d'égout sanitaire, la gestion des matières résiduelles et le traitement des matières recyclables, le tout pour l'exercice 2017.

## Rapport sur la situation financière de la municipalité - impression et distribution

243-16

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 955 du Code municipal, la mairesse a présenté son rapport sur la situation financière de la municipalité traitant ainsi des derniers états financiers, du dernier rapport de l'auditeur indépendant, du dernier programme triennal d'immobilisations, des indications préliminaires quant aux états financiers précédant celui pour lequel le prochain budget sera fait, et, des orientations générales du prochain budget et du prochain programme triennal d'immobilisations;

ATTENDU QUE le texte du rapport de la mairesse doit être distribué à chaque adresse civique dans la municipalité, et, qu'en plus ou au lieu de cette distribution, le Conseil peut décréter que le texte soit publié dans un journal diffusé dans la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Monsieur Pierre Adam

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à publier le rapport sur la situation financière et le faire distribuer gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité.

244-16

## Projet du Centre de femmes l'Essentielle - appui

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance de la demande d'appui au projet du Centre de femmes l'Essentielle « Genre et territoire 3 : innovation et transformation »;

ATTENDU QUE la participation des ressources humaines de la municipalité au projet est estimée à 2 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet du Centre de femmes l'Essentielle intitulé « Genre et territoire 3 : innovation et transformation » dont la participation des ressources humaines de la municipalité est estimée à 2 200 \$.

245-16

## Signature de chèques et autres - autorisation

ATTENDU QUE l'article 203 du Code municipal du Québec prévoit que : « Tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le secrétaire-trésorier ou, en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, par tout membre du conseil préalablement autorisé et par le secrétaire trésorier. »;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un membre du conseil afin de pallier à une éventuelle absence ou incapacité de la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean Robert  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la mairesse suppléante, Madame Mélanie Dupré, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, conjointement avec le secrétaire-trésorier tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la municipalité en cas d'absence ou d'incapacité de la mairesse ou de vacance dans la charge de mairesse.

246-16

## Dîner du personnel à l'occasion des fêtes

ATTENDU QU'il est de coutume que la Municipalité offre, à son personnel, un dîner à l'occasion des fêtes de fin d'année;

ATTENDU QUE la Ferme du Pré Carré a soumis une proposition pour la fourniture du repas ainsi que le service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de la Ferme du Pré Carré pour le dîner du personnel le 22 décembre prochain en après-midi au coût de 22,41 \$ par personne excluant le pourboire.

247-16

Radiation de taxes

ATTENDU QUE huit propriétaires d'immeubles sur les terrains de camping du territoire de la municipalité ont fait défaut d'acquitter leurs taxes municipales pour des périodes allant de 2013 à 2016;

ATTENDU QUE dans tous les cas, il s'agit d'immeubles qui ont été démolis et pour lesquels les proprios ne peuvent être retracés à l'exception d'un pour lequel la Municipalité a reçu un avis de faillite;

ATTENDU QU'il y a lieu de radier ces comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à la radiation des dossiers suivants :

<u>MATRICULE</u>	<u>MONTANT</u>
- 3241-18-2516-000-0081	68,11 \$
- 3241-18-2516-000-0107	38,44
- 3241-18-2516-000-0451	124,08
- 3241-18-2516-000-0582	151,32
- 3241-18-2516-000-0834	(1,58)
- 3241-18-2516-000-1043	114,25
- 3241-18-2516-000-1367	114,51
- 3241-18-2516-000-1423	219,30
TOTAL :	<u>828,43</u> \$

248-16

Prévention incendie - habit de combat

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de faire l'acquisition de matériel de combat d'incendie pour les besoins du préventionniste;

ATTENDU QUE lors de la réunion du comité de gestion en prévention incendie tenue le 13 septembre dernier, toutes les municipalités (5) parties à l'entente ont manifesté leur accord pour faire l'achat de ce matériel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition du matériel de combat nécessaire auprès de la compagnie Aréo-feu pour un montant de 2 656,33 \$ taxes incluses.

249-16

Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu - grille tarifaire 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste est membre du regroupement des municipalités de : Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand et Saint-Mathieu-de-Beloeil pour le transport adapté aux personnes handicapées;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale du transport adapté de la Vallée du Richelieu, mandataire du service de transport adapté sur le territoire des municipalités décrites plus haut, soumet à leur approbation la tarification 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'approuver la tarification suivante pour les usagers sur le territoire des municipalités :

- 6 \$/passage unitaire;
- 47 \$/livret de dix (10) passages;
- 92 \$/carte mensuelle;

- d'approuver la tarification suivante pour les usagers hors territoire :
  - 12 \$/passage unitaire pour les déplacements vers Saint-Hyacinthe et Longueuil;
- d'approuver la tarification suivante pour les usagers hors territoire vers Saint-Bruno-de-Montarville :
  - 8 \$/passage unitaire;
  - 62 \$/livret de dix (10) passages;
  - 124 \$/carte mensuelle hors territoire;
- de maintenir la tarification suivante :
  - 184 \$/passe estivale - trois (3) titres pour le prix de deux (2);
  - 1 012 \$/abonnement annuel - douze (12) titres pour le prix de onze (11);
- que toute course à l'extérieur du territoire nécessite l'achat d'un passage unitaire hors territoire;
- que toute course hors territoire ne puisse être effectuée avec les autres titres de transport.

250-16 Avis de motion - stationnement de nuit

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Daniel Tétrault qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin de modifier le règlement concernant la circulation et le stationnement, plus particulièrement, les dates d'interdiction de stationnement de nuit.

251-16 Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 2480, chemin Rouville

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 2480, chemin Rouville a soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire de l'immeuble situé au 2480, chemin Rouville à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 460) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

252-16 Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 3150, rang de la Rivière Nord

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 3150, rang de la Rivière Nord ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 3150, rang de la Rivière Nord à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 448) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

253-16 Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 4105, rang de la Rivière Sud

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 4105, rang de la Rivière Sud a soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire de l'immeuble situé au 4105, rang de la Rivière Sud à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 538) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

254-16 Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 5475, rang des Soixante

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 5475, rang des Soixante a soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par le propriétaire de l'immeuble situé au 5475, rang des Soixante à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 646) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

255-16 Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 5125, rang des Trente

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;



ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 5125, rang des Trente ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 5125, rang des Trente à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 655) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

256-16

Programme de mise aux normes des installations septiques - demande d'admissibilité - 5585, rang des Soixante

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté son Règlement numéro 826-13 décrétant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a également adopté un règlement décrétant une dépense et un emprunt aux fins du financement du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE les propriétaires de l'immeuble situé au 5585, rang des Soixante ont soumis une demande d'admissibilité pour une aide financière dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement décrétant la création du programme et que des fonds sont disponibles à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'aide financière soumise par les propriétaires de l'immeuble situé au 5585, rang des Soixante à Saint-Jean-Baptiste (lot 4 149 647) dans le cadre du « programme de mise aux normes des installations septiques ».

257-16

Mise à jour du rapport de mise à niveau des ouvrages d'épuration des eaux usées - mandat

ATTENDU QU'il est nécessaire de mettre à jour le rapport de mise à niveau des ouvrages d'épuration des eaux usées préparé par AXOR experts-conseils en août 2014;

ATTENDU QUE la firme AXOR a soumis une proposition de services pour la réalisation de cette mise à jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services d'AXOR experts-conseils pour la mise à jour du rapport de mise à niveau des ouvrages d'épuration des eaux usées pour un montant de 2 500 \$ plus taxes.

258-16

Collecte des différentes matières - publicité

ATTENDU QUE la MRC de La Vallée-du-Richelieu a maintenant compétence à l'égard des matières recyclables, résiduelles, de la collecte des halocarburés, des résidus verts et des matières organiques;

ATTENDU QU'afin d'optimiser les collectes pour réduire l'enfouissement à son maximum, il y a lieu d'informer les citoyens sur les comportements à adopter;

ATTENDU QUE certaines informations sont contenues sur le calendrier des collectes préparé par la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

ATTENDU QUE le Conseil municipal est d'opinion qu'il est nécessaire de publiciser, quelques fois par année, ces renseignements afin que les Jean-Baptistoises et Jean-Baptistoises adoptent de nouveaux comportements réduisant ainsi l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Daniel Tétrault

et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC de La Vallée-du-Richelieu de publiciser à quelques reprises annuellement (en plus du calendrier des collectes) les comportements à adopter par les citoyens à l'égard des différentes collectes de matières. Cette publicité devrait se faire au moins à deux reprises par année par un envoi à chaque adresse civique.

259-16 Bassin d'aération - vidange

ATTENDU QUE le Conseil municipal entend effectuer des travaux dans les bassins d'aération de l'usine de traitement des eaux usées;

ATTENDU QU'avant d'exécuter ces ouvrages, il y a lieu de procéder à l'inspection d'un bassin, et, pour ce faire, ce dernier doit être vidé de son contenu (eau plus sable);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Monsieur Pierre Bissonnette

et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir les services de la compagnie Enviro 5 afin de procéder à la vidange du sable d'un des bassins d'aération ainsi qu'à la disposition de ce matériel dont les coûts sont estimés à 15 000 \$.

260-16 Inspection du béton des bassins à l'usine des eaux usées

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à une inspection visuelle du béton des fosses d'oxydation et des décanteurs à l'usine de traitement des eaux usées;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des offres reçues :

- Englobe 1 700,00 \$
- Labo S.M. inc. 1 968,15 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Adam  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition d'Englobe, au montant de 1 700 \$ plus taxes, pour l'inspection visuelle du béton des fosses d'oxydation et des décanteurs de l'usine de traitement des eaux usées et l'émission d'un rapport de l'inspection.

261-16 Comité consultatif d'urbanisme - mandat

ATTENDU QUE le mandat de trois (3) membres du Comité consultatif d'urbanisme sera échéant le 1<sup>er</sup> décembre prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Daniel Tétrault  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient reconduites pour un mandat de 2 ans au sein du Comité consultatif d'urbanisme :

			<u>Fin de mandat</u>
Monsieur Régis Dubois	représentant la population		1 <sup>er</sup> décembre 2018
Monsieur Laurent Morier	représentant la population		1 <sup>er</sup> décembre 2018
Monsieur Raymond Tremblay	représentant la population		1 <sup>er</sup> décembre 2018

262-16 Adoption du règlement numéro 881-16 amendant le règlement de zonage numéro 751-09

ATTENDU QUE suite à l'adoption du second projet de règlement numéro 881-16 le 4 octobre 2016, un avis public conforme aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été donné le 12 octobre dernier aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum par les personnes intéressées n'a été reçue au bureau de la municipalité;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal, une copie du projet de règlement 881-16, amendant le règlement de zonage numéro 751-09, a été remise aux membres du conseil municipal au plus tard 2 jours juridiques avant la présente séance à laquelle il doit être adopté;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers que le règlement numéro 881-16, amendant le règlement de zonage numéro 751-09, soit adopté.

263-16

Inspectrice en bâtiment - nomination

ATTENDU QUE la Municipalité doit combler le poste d'inspecteur en bâtiment laissé vacant par le départ de son titulaire;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Mélanie Dupré  
appuyé par Monsieur Alain Poisson

et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la nomination de Madame Isabelle Houle au poste d'inspectrice en bâtiment selon les conditions édictées par la convention collective des employés.

Période de questions

Conformément aux dispositions de la loi, la présidente invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

264-16

Clôture de la séance

Il est proposé par Monsieur Alain Poisson  
appuyé par Madame Mélanie Dupré

et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 10.

Le directeur général,

La présidente,

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_